



- : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Les contenants fermés exposés à la chaleur et aux flammes risquent une accumulation de pression interne.

**Produits de combustion dangereux**

- : Peut former du gaz formaldéhyde, des oxydes de carbone, de l'hydrogène, du l'acide formique et divers hydrocarbures.

**SECTION V - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ**

- Stabilité / Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. À des températures plus élevées, le produit peut produire de l'acide formique et du méthanol. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions de réactivité** : Éviter la chaleur excessive, les étincelles et les flammes nues. L'exposition au froid risque de causer la précipitation des polymères, lesquels se dissoudront à nouveau si chauffés légèrement.
- Matières incompatibles** : Éviter tout contact avec les comburants forts, les alcalis forts, les acides minéraux forts, le phénol et l'urée.
- Produits de décomposition dangereux** : Méthanol; acide formique.

**SECTION VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES****\*\*\* Voies d'exposition et effets aigus/chroniques \*\*\***

<u>Limites d'exposition</u>				
<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Formaldéhyde	0,3 ppm (plafond)	P/D	0,75 ppm	2 ppm
Méthanol	200 ppm (peau)	250 ppm (peau)	200 ppm	P/D

- Voies d'exposition** : Contact avec la peau; Absorption par la peau; Contact avec les yeux; Ingestion; Inhalation.

**Propriétés irritantes du produit**

- : Gravement irritant ou corrosif.

**Effets nocifs aigus éventuels**

- Inhalation* : Risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. La personne affectée peut pendant une certaine période ne ressentir aucun symptôme, pour ensuite avoir une vision floue et possiblement une cécité. L'oedème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Les symptômes peuvent être retardés. Risque d'avoir comme conséquence l'inconscience et possiblement le décès.
- Peau* : Gravement irritant ou corrosif. Le contact continu risque de produire des brûlures chimiques aux régions cutanées affectées. Le contact prolongé et répété peut causer un durcissement ou un effet de tannage. Risque d'être absorbé et de causer des symptômes semblables à ceux pour l'inhalation.
- Yeux* : L'exposition à des concentrations de vapeur élevées ou le contact avec le liquide cause de graves irritations, des rougeurs, le larmolement et de la douleur. Le contact continu risque de causer des brûlures et des lésions oculaires. Peut avoir comme conséquence des lésions permanentes et la cécité.
- Ingestion* : Poison, may be fatal or cause blindness if swallowed. Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Graves douleurs gastriques, vomissements, diarrhée et blessure pour les reins et le foie peuvent apparaître. Risque d'être absorbé et de causer des symptômes semblables à ceux pour l'inhalation. La cécité ou le décès risque de se produire.

- Effets chroniques** : Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau.

- Cancérogénicité** : Le formaldéhyde est inscrit comme étant cancérogène par CIRC (Groupe 1), ACGIH (Groupe A2) et NTP (Groupe 2).

- Effets sur la reproduction** : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

- Térogénicité** : Contient du méthanol qui risque de causer des effets térogènes à des doses qui ne sont pas toxiques pour la mère.

- Mutagénicité** : Ce produit contient du formaldéhyde, qui peut causer des mutations de cellules non-reproductrices (cellules somatiques), selon des données animales.

- Sensibilisation à la matière** : Peut causer une grave sensibilisation avec des symptômes allergiques de dermatite de contact comme l'œdème, des éruptions et l'eczéma. Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des allergènes respiratoires.
- Matières synergiques** : P/D
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Maladies de la peau, trouble respiratoire, maladie des reins ou du système nerveux déjà existants.

## SECTION VII - PREMIERS SOINS

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Consulter immédiatement un médecin.
- Peau** : Enlever les vêtements contaminés. Rincer doucement la région affectée avec de l'eau tiède pendant au moins 20 minutes. Ne pas frotter la région affectée par le contact. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Ne PAS faire vomir. Cette matière est corrosive pour le tube digestif. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

## SECTION VIII - MESURES DE PRÉVENTION

- Nettoyage des déversements** : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Contenir et absorber la matière déversée avec un absorbant inerte et non combustible, comme le sable. Neutraliser avec une solution diluée (<5%) d'ammoniaque ou de sulfite de sodium. Placer dans un contenant pour en disposer ultérieurement (voir ci-dessous). Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.
- Méthodes pour l'élimination** : Manipuler selon les recommandations énumérées ci-dessous. L'élimination incorrecte risque de causer des dommages à l'environnement. Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.



### \*\*\*ÉQUIPEMENT DE PROTECTION\*\*\*

- Ventilation et mesures d'ingénierie** : Une ventilation à la source est préférable afin de prévenir la dispersion des contaminants dans le secteur de travail.
- Protection respiratoire** : Utiliser un respirateur avec masque complet, muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques et homologué NIOSH/MSHA si les limites d'exposition recommandées sont dépassées.
- Protection de la peau** : Porter des gants imperméables comme le butylcaoutchouc. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
- Protection des yeux/du visage** : Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandés. Un écran facial complet peut également être nécessaire.
- Autre équipement de protection** : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté.

### \*\*\*MANUTENTION ET ENTREPOSAGE\*\*\*

- Mesures de manutention** : Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart des bases et des matières incompatibles. Ouvrir le bouchon avec précaution. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.
- Exigences pour l'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent

être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Interdiction de fumer dans le secteur. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Ne pas entreposer pour de longues périodes à des températures inférieures à 2°C (35°F), ou supérieures à 43,3°C (110°F).

<b>Renseignements spéciaux en matière d'expédition</b>					
<b>Informations réglementaires</b>	<b>No ONU</b>	<b>Nom d'expédition</b>	<b>Classe</b>	<b>Groupe d'emballag</b>	<b>Etiquettes</b>
Canada (TMD)	UN1198	FORMALDÉHYDE EN SOLUTION INFLAMMABLE	3(8)	III	 
<b>Canada (TMD)</b> <b>Informations supplémentaires</b>	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				

## SECTION IX - RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

### Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- MSHA: Mine Safety and Health Administration
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
- TCC: Tagliabue Closed Cup
- TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
- TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
- SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

### Références

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2008.
- 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2009.
- 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, bases de données CCIInfoWeb 2009 (Chempendium et RTEC).
- 4. Fiche signalétique du fabricant.

**Date de préparation de la fiche (mm/dd/**

**yyyy) :** 01/31/2013

### Préparée par:

The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

1265 Fewster Drive  
Mississauga, Ontario, Canada  
L4W 1A2  
(905) 625 0311

**FIN DU DOCUMENT**